L'AGITATION VITICOLE

L'appel aux manifestants

Le Comité d'organisation du meeting de Montpellier vient de faire afficher l'appel suivant : « Le meeting viticole du 9 juin à Montpellier va clôturer, au moins provisoirement, la série des admirables manifestations provoquées par le Comité d'Argelliers. Ce jour-là, le Midi lancera vers les pouvoirs publics, vers la France entière, son dernier appel au droit et à la justice. Le long cortège de misère formé par les gueux des départements viticoles attestera une fois de plus, dans le calme et la dignité qu'ont su garder les manifestations précédentes, le bien-fondé de nos plaintes en même temps que notre volonté bien arrêtée de n'abandonner la lutte qu'après le succès complet de nos revendications.

« Que tout le monde pavoise. Certes, ce ne sera pas en signe d'allégresse ou de triomphe que nos drapeaux et nos oriflammes flotteront au vent. L'heure n'est pas à la joie ! Mais ces pavoisements seront le salut de notre cité à tous ceux qui viendront chez nous crier leur misère.

« ... Vous vous joindrez tous au triste cortège des viticulteurs malheureux dont vous partagez les angoisses et les misères. Vous montrerez à nos frères des autres départements que l'Hérault se solidarise entièrement avec eux dans leurs revendications de justice et d'humanité. Rendez-vous donc tous au défilé et au meeting du 9 juin ! Que cette dernière manifestation dépasse et résume celles qui l'ont précédée. Que le calme et la dignité de notre attitude montrent à la France entière que nos réclamations ne sont pas un vain battage, mais bien l'expression sincère de nos justes, énergiques et inébranlables résolutions : « Vive le Midi viticole ! Vive le vin naturel ! Sus à la fraude ! »

—o—

Les étudiants de Montpellier, réunis hier soir en assemblée générale, ont décidé à l'unanimité de participer en corps au meeting de dimanche; ils ont décidé, en outre, d'écrire à leurs camarades de Toulouse pour les prier d'arriver à Montpellier dans l'après-midi de samedi afin qu'ils puissent participer à la manifestation du lendemain.

La Commission s'est occupée des locaux nécessaires pour abriter dans la nuit de samedi à dimanche ceux des manifestants qui arriveront dans la journée ou la soirée du samedi; on a songé un instant aux nouvelles casernes et aux vastes locaux du nouvel asile d'aliénés, mais ni les unes ni les autres de ces spacieuses constructions ne sont encore en état de recevoir de locataires, même pour une nuit, on a donc décidé de s'adresser à la bonne volonté des particuliers qui ont à leur disposition des affenages, des remises, des hangars, tout ce qui, en un mot, peut être susceptible de fournir un abri momentané.

Le Comité d'Argelliers a pris les lieu et place de la municipalité. C'est par lui que sera définitivement fixé l'itinéraire que suivront les manifestants.

Ça et là

Morts d'hier

M. Auguste Demarle-Fétel, conseiller général du Nord et ancien maire de Gravelines, à Lille.

Mme Lamy

M. Etienne Lamy vient d'éprouver la grande douleur de perdre sa mère. Il a aussi l'ineffable consolation de pouvoir se rendre le témoignage d'avoir fait à la meilleure des mères une vie belle entre celles de toutes les mères.

L'éminent académicien était toujours avec sa mère, qu'il n'a jamais cessé d'appeler « maman », le petit enfant à la recherche de son conseil, de son approbation, de son sourire qui était si bon et de ces caresses qui étaient si tendres. La mère et le fils ne vivaient pas seulement l'un avec l'autre, ils vivaient l'un par l'autre, ne faisant qu'un par la foi, par la charité, par les goûts, par les vues, par toutes les pensées. La mort même est incapable de les séparer. Le fils continuera de converser dans ses prières avec sa mère qui continuera de lui sourire et de le bénir.

Nos lecteurs auront aussi pour elle une prière.

La langue française en Alsace

On nous signale qu'une importante fabrique de bois de fusils de la Haute-Alsace ayant demandé l'autorisation de faire poser au faîte de son usine une réclame rédigée à la fois en allemand et en français, a reçu des autorités la réponse suivante : « L'emploi de la langue française est inadmissible. »

ECHOS DE PARTOUT

Le rétablissement de M. Beernaert est si rapide que les médecins croient que l'illustre ministre d'Etat pourra se rendre à la Conférence de La Haye où il représentera la Belgique.

L'abbé Daens, nous écrit notre correspondant de Bruxelles, est au plus mal. D'après ce que lui a déclaré un de ses proches, le malade a des hallucinations et délire presque constamment.

La princesse régente de Monténégro, mère de la reine d'Italie, est arrivée à Contrexéville, avec la princesse héritière de Monténégro et le mari de cette dernière, pour y faire une cure.

Les pharmaciens de Bar-le-Duc et de la région viennent de décider la fermeture de leur établissement tous les dimanches. Le service public sera assuré par eux à tour de rôle.

FÊTES FRANCO-ESPAGNOLES

A PERPIGNAN

Hier après-midi sont passés en gare de Perpignan, par l'express de 6 heures, le maire et les conseillers municipaux de Barcelone, les délégués de la Chambre de commerce, de l'Université du Cercle agricole et de la presse de Barcelone, se rendant à Toulouse pour assister aux fêtes franco-espagnoles.

Un vin d'honneur leur a été offert. On a bu à l'amitié de l'Espagne et de la France.

A TOULOUSE

La ville présentait un aspect très animé pour la réception des hôtes espagnols de Toulouse.

Les rues et les places publiques sont plantées de mâts avec banderoles rouges et jaunes, aux couleurs de Barcelone, ou blanches et mauves, aux couleurs de Toulouse.

Les bureaux des journaux sont pavoisés et illuminés; les rues sont traversées de cordons de lanternes vénitiennes rouges et jaunes.

Les Espagnols, au nombre de 48, dont deux dames, ont été reçus par la municipalité, les jeux floraux, la Chambre de commerce et l'Université.

Toulouse, 5 juin. — L'alcade et les membres de l'ayuntamiento de Barcelone sont arrivés, accompagnés des représentants de l'Université et du commerce. Ils ont été reçus à la gare par le maire et le Conseil municipal.

Un vin d'honneur leur a été offert à l'Hôtel de Ville, dans la salle des « Illustres ».

LES FÊTES DE SAINT-QUENTIN

PROCÉDÉS GOUVERNEMENTAUX

De grandes fêtes avaient été organisées à Saint-Quentin à l'occasion de l'inauguration du pont historique où se produisit l'héroïque effort du 8 octobre 1870, et qui, admirablement reconstruit, constitue l'un des plus beaux monuments de la ville.

M. Clemenceau avait accepté la présidence, mais, après réflexion, il retira sa parole en temps opportun pour qu'on pût lui trouver un remplaçant.

M. Doumergue, non seulement promit de venir, mais, quelques jours avant la date fixée, il confirma sa promesse à une délégation qui s'était rendue, tout exprès, à Paris.

Quelle ne fut pas la stupéfaction générale quand, l'avant-veille, il signifiait, sans donner de raisons, qu'il ne pouvait tenir sa parole !

Sur ces entrefaites, le gouvernement lançait un décret fixant au 23 juin l'élection d'un député en remplacement de M. Hugues, ce qui l'obligeait, télégraphia-t-il au maire, à s'abstenir de paraître aux fêtes.

En même temps, il enjoignait l'ordre à tous les fonctionnaires de s'abstenir pareillement.

La vraie raison, la voici : la période électorale étant ouverte, le préfet a son candidat. Or, M. Caulier, socialiste unifié, maire de Saint-Quentin, candidat lui-même, devait recevoir le ministre ; le préfet a signifié au gouvernement que cela ne pouvait se faire.

M. Ceccaldi, député de Vervins, qui assistait aux fêtes avec deux députés de l'Aisne, MM. Desjardins et Magniaudé, a écrit au président du Conseil qu'il l'interpellerait au sujet de cet incident.

La candidature de M. Frédéric Hugues, frère du député défunt, est aujourd'hui officielle ; c'est un concurrent sérieux qui met le maire en fâcheuse posture.

PROCESSIONS

DANS LE RHONE

Un certain nombre de municipalités du Rhône avaient maintenu jusqu'à présent leurs processions de la Fête-Dieu. Cela faisait l'affaire de tout le monde, en particulier du commerce qui tirait le plus grand profit de ces manifestations religieuses.

Depuis l'arrivée de M. Lutaud comme préfet du Rhône, il suffit d'une dizaine de libres-penseurs dans une commune, pour amener la suppression de la procession. Ils font une demande qu'on communique à la presse, et le préfet s'incline. Le tour est joué.

C'est ainsi que contre la volonté unanime du Conseil municipal de Saint-Genis-Laval, les processions ont été supprimées dans cette commune. Demain ce sera le tour de Brignais.

A SAUMUR

Les catholiques de Saumur réclament le rétablissement des processions : si le libéralisme de leurs édiles est équitable, si l'extrême indulgence dont on use envers les uns n'est pas une raison de tout refuser aux autres, les catholiques saumurois sont sûrs d'aboutir, surtout s'ils sont prêts à conquérir la liberté qu'ils réclament.

Le jour de la Pentecôte et le lundi, la municipalité de Saumur fit fête à un groupe scolaire mixte, venu d'une importante ville de l'Ouest : on pavoisa ! garçons et filles, cravatés de rouge, processionnèrent, de façon plus ou moins modeste, par les rues de Saumur, au chant de l'*Internationale*.

Les catholiques ont tout de même un peu plus de tenue et ils sont chez eux, à Saumur. De quel droit leur interdirait-on ce qu'on accorde si libéralement à des baladins ?

Obsèques civiles et derniers sacrements

Le fait de solliciter les derniers sacrements et de les recevoir avant le décès constitue juridiquement une révocation tacite du testament ou de la déclaration en forme de testament demandant des obsèques civiles. C'est ce que décide le tribunal civil de Nîmes, confirmant dans son ordonnance du 14 février 1902 une décision du juge de paix du premier canton de Nîmes, en date du 13 janvier 1902.

Cette ordonnance peut se résumer ainsi :

Le fait que le défunt a sollicité lui-même et reçu, avant sa mort, les derniers sacrements, est inconciliable avec la volonté antérieurement exprimée par lui dans son testament d'être enterré civilement, et il caractérise la révocation tacite des dispositions primitives relatives au caractère des funérailles.

Elle est en harmonie parfaite avec l'article 3 de la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles, et les déclarations du rapporteur :

Au fond, la révocation tacite doit s'entendre « d'un ensemble de faits précis et concordants démontrant que les dispositions testamentaires sont inconciliables avec les actes postérieurs du défunt. » (Déclarations du rapporteur, M. Labiche, dans la séance du Sénat du 1er février 1887.)

Il est incontestable que le fait de solliciter et de recevoir en pleine connaissance les derniers sacrements est inconciliable avec la volonté antérieurement exprimée d'être enterré civilement.

Le juge est souverain appréciateur des circonstances constitutives de révocation tacite. » (Tribunal de la Seine, 10 avril 1897.)

AUTOUR DE LA SEPARATION

Indre. — Le presbytère d'Ecueillé n'a été habité, depuis cent un ans, que par trois curés qui s'y sont succédé : M. Fauchaire, de 1806 à 1837 ; M. Piou, de 1837 à 1879 ; M. Gauyard, de 1879 à —. Ce dernier, le doyen actuel, vient de l'abandonner pour aller habiter une vieille maison du bourg, sans jardin et sans cour, préférant ce logement à peine suffisant au presbytère qu'il occupait depuis vingt-huit ans. Que de sacrifices de ce genre que Dieu saura récompenser !

A Bétheniville, près de Reims, M. Rosquin, curé, ayant refusé d'évacuer le presbytère, le maire, accompagné de trois gendarmes, d'un huissier et du garde-champêtre, s'est rendu au presbytère où les sommations légales ont été faites. Le maire a fait enfoncer les portes et s'est trouvé en présence des curés de Bétheniville et d'Heuvine.

L'abbé Rosquin a lu une protestation, refusant de sortir autrement que *manu militari*. Les gendarmes lui ont mis alors la main sur l'épaule et les prêtres ont quitté le presbytère. Le garde-champêtre a fait déménager leur mobilier.

ÉCHOS RELIGIEUX

La fête du Sacré-Cœur à Montmartre

Voici l'ordre des offices à Montmartre le vendredi 7 juin :

Messes à 5 h. ½, 6 heures, 6 h. ½, 7 heures, 7 h. ½, 8 heures, 8 h. ½, 10 h. ½, 11 heures et midi. A 9 h. ½, grand'messe pontificale par S. Gr. Mgr le coadjuteur.

A 3 heures, vêpres pontificales. Sermon par M. l'abbé P. Vignot, missionnaire apostolique. Procession présidée par Mgr le coadjuteur et salut solennel. A 9 heures du soir, ouverture solennelle de la neuvaine du Sacré-Cœur. Sermon par M. l'abbé Béthune. Procession et salut du Très Saint Sacrement.

La neuvaine se prolongera du 7 au 15.

Les prédicateurs seront : à l'office de 3 h., M. l'abbé P. Vignot, missionnaire apostolique, à l'office de 9 heures du soir, M. l'abbé Béthune.

Futur sacre à Moulins

Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, sera le consécrateur de Mgr Boutry, son premier vicaire général, évêque élu du Puy. Les parrains de sacre seront NN. SS. de Rodez et de Périgueux. Les quatre prélats, par une coïncidence heureuse, sont des anciens élèves du séminaire français de Rome.

Mgr l'évêque de Nevers donnera le sermon de circonstance.

La cérémonie est fixée au 24 juin.

La fête de Notre-Dame de la Paix

Renvoyée par suite de l'octave de la Pentecôte, la fête annuelle du sanctuaire de Beauchêne sera célébrée solennellement le samedi 8 courant. Envoyer, avant cette date, les recommandations aux prières, à M. l'abbé Boissey, curé de Beauchêne (Orne).

A la Chapelle-Montligeon

La fête annuelle aura lieu le 12 juin.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Action libérale populaire

Moissac (Tarn-et-Garonne). — Dimanche dernier, 1 200 électeurs, réunis au Théâtre municipal, sous la présidence de M. P. Arnal, ancien député et président du groupe, après avoir entendu MM. Maurice Spronck, député de Paris; Paul Deffès, avocat à Toulouse et président de la Fédération nationale; Saint-Yves, délégué du Comité directeur, et Bouysson, avocat à Moissac, ont acclamé le programme d'union et de concentration de l'*Action libérale populaire* et se sont engagés à la faire triompher par leur discipline, leur dévouement et leur activité.

LES GRÈVES

Cette. — Le conflit entre les entrepreneurs, les plâtriers et les maçons s'accentue. Les patrons ont refusé la journée de neuf heures aux ouvriers sous prétexte que ceux occupés aux travaux de construction de la nouvelle gendarmerie en font dix. Les grévistes se sont rendus aux chantiers du nouveau pont, où une échauffourée s'est produite et où ils ont débauché les ouvriers. Ils n'ont pas réussi à la caserne de la gendarmerie, les gendarmes et la troupe en gardent les abords.

Une réunion a eu lieu l'après-midi chez le juge de paix. Le résultat en a été négatif.

Pouzin (Ardèche). — Les ouvrières des moulinages de soie de la vallée de Burzet se sont mises en grève, demandant une augmentation de salaires.

EN MER

Suez. — Le vapeur français *Kouang-Si*, arrivé hier endommagé à Suez, est reparti pour Port-Saïd à la remorque.

Il a perdu son hélice de bâbord.

Mahon. — Le torpilleur français *Pique*, venant d'Alger, a fait escale pour débarquer un chauffeur grièvement blessé qui est entré à l'hôpital.

La *Pique*, qui transporte le courrier, repartira ce soir pour Marseille.

LES SAUTERELLES

Un vol de sauterelles assez important s'est abattu jeudi aux environs de Sidi-bel-Abbès, près de la gare d'Aïn-Tellout; un autre vol a atterri entre Aïn-Tellout et Requiza.

L'invasion dans le département d'Oran est moins dangereuse que dans les provinces d'Alger et de Constantine.

C'est là une conséquence imprévue de notre importante occupation du Sud-Oranais, dont les postes se sont activement occupés de la destruction des champs d'éclosion.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

MERCREDI 5 JUIN

Baromètre. — La dépression signalée hier à l'ouest de l'Irlande s'est propagée vers l'Est et le Sud; son centre se trouve ce matin sur l'Angleterre ; on note 751mm à Shields, 757mm en Bretagne après une baisse de 7 mm en vingt-quatre heures. Les fortes pressions persistent sur la Russie (Moscou 768 mm).

A Paris, nous avons 760mm/6.

Le vent est faible des régions Sud sur nos côtes de la Manche, de l'Ouest en Bretagne, de l'Est en Languedoc et en Provence.

Des pluies sont tombées sur la Scandinavie et dans la moitié sud de l'Europe; en France, on a recueilli 9 mm d'eau à Brest et à Lyon, 1 à Nantes.

Une hausse de température s'est produite dans toutes nos régions, le thermomètre marquait ce matin + 7 à Arkangel, + 10 à Besançon + 14 à Clermont, + 15 à Paris, + 18 à Marseille, + 22 à Alger. On notait + 12 au Puy-de-Dôme, + 6 au Pic-du-Midi, + 3 au mont Ventoux.

Probable. — En France, des pluies orageuses sont probables avec temps chaud. A Paris, hier, beau.

Jeudi 6 juin, 157e jour de l'année.
Durée du jour : 17 h. 15.
Soleil. — Lever : 4 h. 1. Coucher : 7 h. 56.
Lune. — Lever : 2 h. 24. Coucher : 6 h. 9.

DÉPARTEMENTS

AIN. — *Un agent assommé.* — La nuit dernière à Oyonnax, des ouvriers du bâtiment ont attaqué un agent nommé Carrand, à coups de poing et de matraque.

L'agent leur avait fait des observations quelque temps auparavant.

La gendarmerie a déjà arrêté un des trois agresseurs. C'est le nommé Paul Mermet, 28 ans, ouvrier plâtrier, né à Saint-Claude.

EURE. — *Les cambrioleurs.* — Des cambriolages ont été pratiqués à Louviers la nuit dernière d'abord chez M. Regnaud, principal clerc de notaire où de l'argent et de nombreux bijoux ont été enlevés; puis à la recette des finances où tout a été bouleversé dans les bureaux, mais les voleurs dérangés par le bruit ont seulement emporté 80 francs qui se trouvaient dans le tiroir de la caisse. Ensuite chez le greffier de la justice de paix où 300 fr. ont été enlevés; enfin une tentative a été faite chez le secrétaire de la sous-préfecture.

ILLE-ET-VILAINE. — *Tuée par un cycliste.* — M. Pierre Drougé, cultivateur au village de la Butte, en Saint-Jean-sur-Vilaine, et sa mère revenaient le soir, d'une vente ayant eu lieu à Saint-Melaine, lorsque près du lieu dit « La Pellière », le fils Drougé crut entendre derrière lui le roulement d'une bicyclette. Le cycliste n'étant plus maître de sa machine alla tout droit sur Mme Drougé, qui fut culbutée dans le fossé de la route, pendant que le cycliste lui-même allait s'abattre sur le milieu de la chaussée.

Voyant sa mère en danger, M. Drougé vint à son secours et, comme elle était sans connaissance, il appela à l'aide. M. Leprêtre, habitant non loin de là, accourut, et tous deux transportèrent la blessée à la ferme.

Mme Drougé était mortellement blessée et mourait dans la nuit sans avoir recouvré ses sens.

L'auteur de cet accident, S..., de Marpiré, a été arrêté.

AISNE. — *Mort d'une centenaire.* — A Montloué vient de mourir Mme Guyot-Destrémont, qui avait, il y a trois ans, célébré son centième anniversaire. Jusqu'à ses derniers jours, elle avait conservé le souvenir de son enfance et la mémoire des personnes qu'elle avait connues.

Petite correspondance. — Mandat de Suisse reçu et transmis à l'adresse indiquée.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — *Singulier attentat.* — De notre correspondant :

Ce matin, au moment où le docteur aliéniste De Boeck quittait l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, par la porte de la rue Pachéco, un monsieur qui le guettait sortit brusquement de dessous son pardessus un fusil de chasse à deux coups, épaula et tira sur le docteur qui fut atteint au bras. Le meurtrier allait tirer à nouveau, lorsqu'un pompier, nommé Maximilien Compère, se jeta sur lui, releva son fusil et engagea une lutte furieuse pour le maîtriser. Des agents et des passants accoururent, et on put conduire le meurtrier au poste. C'est un docteur en médecine nommé T... Il est atteint d'aliénation mentale, et a été jadis soigné par le Dr De Boeck. La blessure de celui-ci est heureusement peu grave.

SUISSE. — *Explosion d'une bombe.* — A Zurich, hier soir, à 8 heures, une bombe a fait explosion à l'angle des rues Gargenstrasse et Zweierstrasse, dans le quartier industriel. Des enfants qui jouaient à cet endroit aperçurent une mèche sortant de la rigole de la rue et la tirèrent, ce qui provoqua l'explosion de la bombe placée dans la rigole.

Deux fillettes de 6 ans ont été blessées grièvement; un petit garçon du même âge a été légèrement atteint.

Les auteurs de cet attentat sont inconnus.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

— A **Dunkerque**, un nègre, Roger Fontaine, musicien ambulant, a frappé de deux coups de couteau un marin allemand, nommé Max Schulz.

— Pierre Duchâtel, cultivateur à **Saint-Jean-Darvey** (Savoie), a été trouvé noyé et blessé à la tête sur le rivage de Leysse.

— Louise Touchard avec laquelle il vivait depuis cinq ans l'ayant quitté, Besnier, 35 ans, charron à **Mareil-les-Brault** (Sarthe), a grièvement blessé celle-ci d'un coup de fusil puis s'est tué.

— M. Faivre passait en automobile rue Croix-d'Or, à **Chambéry**, quand il fit un virage si brusque que M. Faivre fut précipité sur le sol. Ses blessures sont peu graves.

— Palatin, camionneur à **Aix-les-Bains**, déchargeant un wagon, fut tamponné par une machine en manœuvre et eut le crâne fracassé.

NOUVELLES GALERIES
A LA
MÉNAGÈRE
PARIS, Boulevard Bonne Nouvelle, PARIS
Meubles de Jardin
Catalogue illustré franco sur demande
Maison vendant le meilleur marché de tout Paris

Une secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la région d'Oleres (Pyrénées-Orientales). Elle a duré une dizaine de secondes et allait de l'Ouest à l'Est.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

MARCHÉ LIBRE (Ancienne Halle au blé)

Paris, 5 juin 1907.

Farines de consommation, 159 kilos, 54-57,50, tendance lourde ; farines supérieures de consommation, 159 kilos, 57, tendance lourde ; les 100 kilos : blé indigène, 25-25,50, tendance calme ; seigle, 20, tendance ferme ; avoine, 20,25-22, tendance ferme ; orge, 18-18,50, départ, tendance soutenue; escourgeon, 20-21, tendance ferme ; maïs, 18,50-18,75, tendance calme ; son de blé, 13,50-16,75, tendance calme; recoupettes, 14,75-15,50, tendance calme ; remoulages, 14-17, tendance calme.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 5 juin 1907.

Œufs. — Cours par colis de 1 000 œufs : Allier 76-88, Auvergne 70-82, Beauce 86-96, Bourgogne 82-92, Bretagne gros 70-84, moyens 50-66, Brie 90-96, Civray 90-85, Cosne 80-88, Châtellerault 80-88, Poitiers 80-88, Champagne 86-90, Mayenne 70-94, Deux-Sèvres gros 94-106, ordinaires 68-86, Sarthe 80-115, Midi gros 84-86, ordinaires 74-78, Normandie extra 96-110, gros 80-88, ordinaires 70-78, Picardie extra 100-112, gros 92-98, ordinaires 84-90, Touraine extra 97-102, gros 82-88, Vendée 70-86, étrangers 60-74.

5 juin 1907.

Légumes. — Vente aux 100 kilos : pommes de terre nouvelles de Bretagne 14-25, de Paris 20-30, d'Espagne 14-18, asperges en vrac 30-50, champignons de couches 170-250, haricots verts d'Algérie 40-65, haricots verts du Midi 60-140, pois verts de Paris 35-50.

Vente au cent : choux-fleurs de Paris 40-70, d'Angers 8-18, artichauts du Midi 7-15, de Cavaillon 15-23, de Bretagne 15-20.

Asperges d'Argenteuil, la botte, 1,50-4, carottes les 100 bottes 20-60, oignons les 100 bottes 15-28. Tomates de Marseille 80-100 les 100 kilos.

MARCHÉS DIVERS

5 juin 1907.

Noix, cerneaux. — Lyon. — C'est toujours le même calme qui existe et cela aussi bien sur notre marché que sur tous ceux que les cerneaux intéressent, cela tient sans aucun doute à la réduction assez sensible qui existe dans la consommation de l'huile de noix, qui oblige les fabricants à réduire leurs achats de matières premières. Comme prix nous n'avons pas de changement sérieux à signaler, disons néanmoins que la tendance est plutôt soutenue. On cote les cerneaux du Périgord de 100 à 104 fr. et ceux du Dauphiné de 104 à 106 fr. les 100 kilos gare des vendeurs. Les provenances du Levant varient suivant qualité de 70 à 90 fr. les 100 kilos, Marseille.

Cuirs, peaux. — A la Villette on cote les peaux de moutons tondues :

Auvergnats 3,50-4, berrichons 3,50-4, gascons 3,75-4,25, limousins 3-3,50, métis 4-5, gâtinais 3,50-4, champenois 3,50-4,50, albigeois 3,50-4, bourguignons 3,50-4,50, solognots 3,25-3,75, picards 3,75-4,25.

Cuirs. — Bordeaux. — On cote les 50 kilos à l'acquitté :

Montevideo secs 110-130, Buenos-Ayres 100-130, Salés verts Saladeros, bœufs 88-92, dito mataderos bœufs 80-84, dito vaches 86-91, Rio grande secs 95-102, Sénégal et Gorée 95-105, Dakar secs 95-102, dito salés secs 72-82, Konakry secs 105-115, côte ferme secs 80-100, Tampico secs 100-112, dito salés verts 70-72, centre Amérique secs 80-100, Carthagène secs 80-105, Martinique et Guadeloupe 60-65, Demerara salés verts 60-65, Arica secs et salés verts 60-65, du pays, verts, salés, frais 60-63, Pondichéry vachettes 110-145, Calcutta 90-110, Java 100-115.

Peaux. — On cote la douzaine à l'acquitté : peaux de chèvre Rosario 30-50, chevrettes 27-36, chevreaux 9-20.

Peaux de lapins. — Paris. — Cours des peaux de lapins, suivant classement et qualité :

Provenance Champagne forts 22/25 kil. 58-63, clapiers 15/16 kil. 30-32, entre deux 11/11,5 kil. 15-16, provenance de Lorraine forts 22/25 kil. 54-59, clapiers 15/16 kil. 28-30, entre deux 11/11,5 14-15, provenance de Bourgogne forts 22/23 kil. 58-63, clapiers 15/16 kil. 30-32, entre deux 11/11,5 15-16.

Paris, 4 juin.

Houblons. — Mêmes observations que la semaine dernière sur le marché de Nuremberg, où la tendance devient de plus en plus calme. Les prix ne sont pas changés et les arrivages de marchandises deviennent insignifiants. La brasserie réclame en général un temps plus favorable, la consommation de la bière serait plus active. Voici le cours du samedi 1er juin.

	Qualités bonnes	Qualités moyennes	Qualités infér.
Marktware	100 à 108	87 à 94	62 à 75
Moutagne	108 à 119	»	»
Aischgründer	100 à 108	87 à 94	62 à 75
Spalter Landsiegelgut (Schwer-Lagen) :			
Mittlever-Lagen	126 131		
Leichter Lagen	112 125	87 106	62 à 75
Hallertauer	112 125	87 100	62 à 75
Hallertauer Siegelgut	119 131	94 106	»
Wurtemberg	112 125	94 106	62 à 75
Bade	112 125	87 100	»
Alsace	106 115	87 100	»
Posen	106 119	87 100	»

Les nouvelles des marchés de Londres et New-York annoncent également du calme, bien que cette dernière ville en ait exporté dans le courant de la semaine dernière 600 balles encore pour l'Europe.

Pour les nouvelles pousses, nous apprenons, en général, qu'elles se présentent bien; il y en a qui ont déjà atteint 1m,50 à 2 mètres, et qu'elles donnent lieu à toute satisfaction. Il n'y a que des parties sud-ouest de l'Angleterre que nous parviennent des plaintes sous ce rapport provoquées principalement par le mauvais temps.

Même calme en Belgique, le disponible vaut 45 francs les 50 kilos. L'Alsace et la Bourgogne sont à peu près épuisées. On réclame de la chaleur pour la plante qui est en retard.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

La Chapelle, 5 juin.

Le total des arrivages n'était que de 110 voitures; en voici le dénombrement : 80 voitures étaient chargées de pailles de diverses sortes et 30 voitures de fourrages, dont 10 de foin.

Les différentes pailles, abstraction faite de la paille de seigle de choix — ont une vente calme avec prix sans changement notable. Il en est de même des fourrages.

QUALITÉS	1re	2e	3e
Paille de blé	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paille de seigle	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paille d'avoine	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Foin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Luzerne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Regain	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sainfoin	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Fourrages rendus : on cote sur wagon par 500 kilos en gare d'arrivée à Paris.

Foin	37 à [illegible]	Paille de seigle pour l'indust.	[illegible]
Regain	33 à [illegible]	Paille de seigle	30 à [illegible]
Luzerne	37 à [illegible]	Paille d'avoine	[illegible]
Paille de blé	20 à 24		

Le SOLEIL de MINUIT
Le SPITZBERG, le CAP NORD et la BANQUISE
Les Fjords de la Norvège, le Telemarken et le Valders la Norvège, la Suède et le Danemark. — Grandes excursions accompagnées partant de Paris les 3 et 14 Juillet et 2 Août 1907. — *S'adresser pour Prospectus, Renseignements & Inscriptions.*
TH. COOK & FILS 1, Place de l'Opéra et 250, r. de Rivoli, Paris

TIRAGES FINANCIERS

Du 5 juin 1907

Ville de Paris 1899

Le numéro 801 367 est remboursé par la somme de 200 000 fr.

Le numéro 456 675 est remboursé par la somme de 50 000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10 000 fr. :
678 010 — 287 881 — 674 943 — 546 706.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5 000 fr. :
082 880 — 172 588 — 88 780 — 349 702.

Les 40 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. :
[illegible]

Emprunt communal 1879

Le numéro 818 847 sera remboursé par 100 000 francs.

Le numéro 196 467 par 25 000 francs.

Les numéros 113 911 — 400 689 — 98 304 — 65 807 — 379 779 — 705 230 chacun par 5 000 fr.

Les 45 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 fr. :
[illegible]

Communales 1880

Le numéro 580 550 gagne 100 000 fr.

Le numéro 637 631 gagne 25 000 fr.

Les numéros 180 679 — 968 347 — 201 016 — 891 780 — 485 572 — 909 071 gagnent chacun 5 000 fr.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. :
[illegible]

Communales 1891

Le numéro 229 379 gagne 100 000 francs.

Le numéro 717 865 gagne 10 000 francs.

Le numéro 311 054 gagne 5 000 francs.

Les 20 numéros ci-après gagnent chacun 1 000 francs :
[illegible]

Communales 1899

Le numéro 446 049 sera remboursé par 150 000 fr.

Le numéro 489 900 par 5 000 fr.

Les 20 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 fr. :
124 710 — 214 055 — 439 657 — 49 247 — 662 256 — 191 643 — 8632 — 310 072 — 132 608 — 265 411 — 111 009 — 390 047 — 262 614 — 20 864 — 146 580 — 117 214 — 489 998 — 108 080 — 168 463 — 34 470.

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture 5 juin (10 h. 30).

Epoques	Cotons	Cafés	Laines	Poivres Tellichery	Poivres Saïgon
Juin 1907	79 62	35 75	192 ..	61 ..	57 50
Juillet 1907	79 75	36 ..	193 ..	61 50	56 ..
Août 1907	79 62	35 75	194 ..	62 ..	[illegible]
Sept. 1907	78 50	35 75	194 50	62 ..	58 ..
Octobre 1907	78 62	35 75	194 50	62 ..	58 50
Nov. 1907	77 75	35 75	194 50	62 50	58 50
Déc. 1907	77 ..	35 75	193 50	63 50	59 50
Janvier 1908	76 75	36	187 50	.. ..	.. ..
Février 1908	76 50	36	186	.. ..	.. ..
Mars 1908	75 50	36	184	.. ..	.. ..
Avril 1908	75 50	36	184	.. ..	.. ..
Mai 1908	72 50	35 25	151 ..	.. ..	.. ..
Tendance	sout.	calme	calme	calme	calme
Ventes		3 000			

Mouvement de Midi. — Coton : hausse 0,75 à 0,87, soutenue. — Cafés : hausse 0,25, calme, ventes 4 000 sacs. — Laines : sans changement, calme.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, 6 juin.

CÉRÉALES

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Farines de consommation : [illegible]

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CHEVEUX CLAIRSEMÉS allongés et rendus touffus, par l'*Extrait capillaire des Bénédictins du Mont Majella* qui arrête aussi la chute et retarde la décoloration, 6 fr. le flacon, f° mandat, 6 fr. 85, à l'administrateur Senet, 35, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

BOURSE DE PARIS

Clôt. du 6 juin.

BOURSE DE PARIS	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS FRANÇ.	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS FRANÇ. ET ETRANGERES	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS ETRANG.	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS ETRANG.	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS FRANÇ. (Actions)	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS FRANÇ. (Obligations)	Précédente clôture	Clôture du jour	VALEURS EN BANQ.	Précédente clôture	Clôture du jour
FONDS D'ETAT FRANÇ. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DE VILLES [illegible]	[illegible]	[illegible]				FONDS ÉTATS ETRANG. [illegible]	[illegible]	[illegible]							OBLIGAT. FRANÇAISES [illegible]	[illegible]	[illegible]	FONDS D'ETAT (Etr.) [illegible]	[illegible]	[illegible]	(Comptant) [illegible]	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DES COLON. [illegible]	[illegible]	[illegible]																VALEURS ETRANGÈRES (Actions) [illegible]	[illegible]	[illegible]	CHANGES SUR PARIS [illegible]	[illegible]	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES [illegible]	[illegible]	[illegible]																VALEURS EN BANQUE [illegible]	[illegible]	[illegible]			